



Institut de Formation
Pédagogique
Enseignement Catholique
Hauts-de-France

Plan de formation des personnels OGEC 2021-2022

Formation Initiale de Secourisme en Milieu Scolaire

La formation de secourisme en milieu scolaire intègre le programme **du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** et un module spécialement dédié à votre activité.

L'objectif principal de cette formation, destinée aux enseignants et aux personnels non-enseignants, est d'acquérir les compétences nécessaires pour agir sur des accidents courants dans les établissements scolaires et surtout de respecter les protocoles en vigueur.

■ Objectif :

- Acquérir les compétences nécessaires pour agir sur des accidents courants dans les écoles et surtout de respecter les protocoles en vigueur.

■ ■ Contenu :

- Organisation des premiers secours dans l'établissement selon les BO
- Conduite à tenir face à une détresse vitale
- Conduite à tenir face aux chutes et aux blessures
- Conduite à tenir face aux malaises

Dans le cadre des formations aux gestes de premiers secours en période de crise sanitaire, il est demandé de consacrer un temps de formation spécifique à la prévention des risques de transmission du COVID-19. Le stagiaire sera donc formé sur les thèmes suivants :

- Qu'est-ce qu'un coronavirus ?
 - Comment un virus se propage-t-il ?
 - Les mesures de barrières au travail
 - Le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique
 - Comment porter correctement un masque et le retirer ?
 - Comment mettre des gants et les retirer ?
 - Conduite à tenir dans un établissement en cas de suspicion de COVID-19
- L'adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention

INSCRIPTION

Pour inscrire un (ou plusieurs) de vos salariés sur ce dispositif, cliquez [ICI](#)

L'arrêté du 05 décembre 2002, toujours en vigueur à ce jour, indique que les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail, à jour dans leurs obligations de formation continues sont réputés détenir l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS)

L'arrêté du 24 juillet 2007, toujours en vigueur à ce jour, indique que l'AFPS est remplacé par le PSC 1.

Cette formation est proposée par Laurent DUBUS – CERFSS, organisme agréé



Septembre 2021